

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 Novembre 2014.

Date de la convocation : le 18 / 11 / 2014

Date d'affichage : le 18 / 11 / 2014

Le **27 Novembre** 2014 à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de Chassors s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **LAFARGE Patrick, Maire.**

Etaient présents : Nathalie DAUNAS, Florence RAYMOND, Martine HERMIER, Dominique DUQUERROY, Emeline POUSARD, Stéphanie LACOSTE, Patrick LAFARGE, Didier ANDRIEUX, Éric VERGER, Pierre LEVEQUE, Jean-Luc PLAINFOSSE, Sylvain CHATAGNER.

Excusés ayant donné procuration : Jean Maurice SABATER (procuration à Patrick Lafarge), Nadia VINCENT (procuration à Didier Andrieux).

Excusé pour retard prévisible : Bruno Gautier

La séance se déroule en public (1 personne assiste au conseil)

Avant d'ouvrir la séance, M. le maire demande d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

Une délibération modificative : remboursement de la caution de Mme Salat.

Une autre délibération afin de présenter une demande de financement à l'agence de l'eau Adour Garonne pour le plan de gestion communal.

Le conseil accepte à l'unanimité l'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour.

1) **Approbation du dernier compte rendu**

M. Plainfossé souhaite que l'expression « approuvé à la majorité », trop imprécise, soit explicitée. Le conseil entérine cette requête. Lors des prochains comptes rendus le nombre de « pour », « contre » et « abstentions » sera donc clairement notifié.

A la suite de cette mise au point, le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) **Désignation d'un secrétaire de séance** :

ERIC VERGER est nommé secrétaire de séance.

3) Délibération relative au recrutement d'une secrétaire à mi-temps en contrat à durée déterminée en raison d'un accroissement d'activité,

M. le Maire propose de retenir Mme Virginie Rollet (40 ans) avec un contrat de trois mois, renouvelable pour 9 mois.

Le conseil donne son accord à l'unanimité. Madame Rollet prendra ses fonctions le 06 janvier 2015

4) Délibération : indemnité d'administration et de technicité (vote du taux),

Le conseil municipal se doit de fixer une enveloppe budgétaire pour l'attribution d'une éventuelle prime aux agents municipaux.

En effet, actuellement, dans la commune de Chassors, l'attribution annuelle maximale susceptible d'être perçue par un agent correspond au montant de référence affecté d'un coefficient multiplicateur limité à 3.

A la demande du trésorier de Jarnac, M. le Maire propose d'affecter un nouveau taux multiplicateur de 6, étant précisé que ce coefficient multiplicateur ne peut être en aucun cas supérieur à 8.

M. le Maire rappelle que cette prime est attribuée à partir de différents critères liés à la manière de servir : assiduité, ponctualité, investissement personnel ...

Le conseil municipal retient à l'unanimité ce nouveau taux de 6.

5) Délibération : autorisation d'effectuer des heures complémentaires ou des heures supplémentaires pour l'ensemble du personnel communal,

M. le Maire précise qu'à la demande de la Trésorerie une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires ou supplémentaires à l'ensemble des agents doit être prise.

En effet, en fonction des besoins, le personnel peut être appelé à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale du travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce projet de délibération.

6) Délibération : tarifs salle des fêtes 2016 et modification du contrat de location,

Le conseil municipal tient à préciser que, désormais, la réservation de la salle des fêtes ne deviendra effective qu'à partir du moment où le dossier complet sera déposé à la mairie. Aucune réservation (définitive) par téléphone.

M. le Maire propose ensuite de faire évoluer les tarifs de la location de la salle des fêtes pour l'année 2016.

Les tarifs présentés sont les suivants :

	Habitants de la commune	Hors commune
Jour en semaine	110 €	220 €
Lendemain	50 €	100 €
Samedi/Dimanche/Jours fériés	170 €	340 €
Lendemain	70 €	140 €
Chauffage 1 ^{er} jour	60 €	60 €
Chauffage 2 ^{ème} jour	30 €	30 €

Entreprise commerciale : 370 € la journée.

Le conseil approuve à l'unanimité ces nouvelles tarifications.

20h50 : Arrivée de M. Bruno GAUTIER.

7) **Délibération : collecte des ordures ménagères pour la période du 15 juin 2015 au 15 septembre 2015,**

M. Plainfossé précise que le surcoût d'un deuxième passage hebdomadaire pendant l'été s'élève (en moyenne) à 12,56 € par foyer / an.

Le conseil est appelé à statuer :

Pour : 10

Contre : 3

Absentions : 2

8) **Délibération : modification de la redevance assainissement année 2015**

Avant toute délibération, M. Le Maire informe le conseil municipal que le trésorier de Jarnac propose la mise en place d'acomptes sur la facturation d'assainissement.

Cette mesure entraînant une charge de travail supplémentaire que la secrétaire de mairie devrait supporter, le conseil émet un avis défavorable à sa création.

En revanche M. le Maire propose au conseil d'augmenter très légèrement la redevance assainissement pour l'année 2015.

- La partie fixe annuelle passerait de 69,50€ à 70,50€
- La partie variable de 0,89 à 0,92 € le m³
- La taxe de modernisation des réseaux d'Adour Garonne de 0.225€/m³ à 0.23€/m³

Concernant les puits, l'abonnement passerait de 69,50€ à 70,50€ à l'année.

Le conseil approuve à l'unanimité ces propositions de changement de tarifs

9) Délibération : changement du chauffe-eau du stade

Etant directement concernée par cette décision, Mme Lacoste quitte la salle.

M. le Maire propose 2 devis.

Entreprise Lacoste : 1656,9€

Entreprise Mallet : 1966,56€

Le modèle du chauffe-eau fourni par les deux prestataires étant strictement le même, le conseil retient le devis de l'entreprise Lacoste (14 pour).

10) Délibération travaux: descente eau pluviale à l'église, descente eau pluviale + protection à la salle de la pointe

Afin d'éviter de nouveaux larcins, le conseil municipal décide de renoncer au cuivre et opte pour la pose de PVC couleur marron.

M. le Maire propose un devis :

Entreprise Paurion pour un montant de 1549,92 €

Devis accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

10) Délibération : travaux virage de Luchac, potelets mémoire de forme ou potelets bois,

Le conseil municipal décide d'enlever les protections en plastique mises en place et de ne protéger que le candélabre et la borne incendie par des épingles de protection.

Délibération approuvée à l'unanimité.

11) Décision modificative : fonds d'amorçage pour un montant de 1466,67€, compte en recette 7488 et en dépense 7489,

Les communes ayant mis en œuvre les rythmes scolaires à la rentrée 2014 percevront de l'état ce qu'il est convenu d'appeler un fonds d'amorçage, soit 50 euros par élève. La commune de Chassors en bénéficie. La compétence « école » relevant de la communauté des communes, le conseil approuve à l'unanimité la restitution de cette somme.

12) Délibération : signature des conventions avec le Syndicat départemental d'électricité et de gaz.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les conventions avec le SDEG et procéder aux règlements qui en découlent.

13) Délibération : exonération de la taxe sur les abris de jardin.

La réglementation prévoit qu'il est possible d'appliquer des taxes sur les abris de jardin dont la surface est inférieure à 20m².

Le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à recourir à cette taxe pour tout abri non soumis à une demande de permis de construire.

14) Délibération ; pose de caniveaux route du Cluzeau, curage du fossé, aménagement du terre-plein au carrefour de la Nougeraie à Chassors. Choix d'une entreprise

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux.

Mr Andrieux présente alors 2 devis.

L'entreprise COLAS pour un montant de 64449,36 € TTC

L'entreprise ARETP pour un montant de 60880,60 € TTC

La commission des travaux a examiné ces deux devis et propose de retenir l'entreprise ARETP.

Le conseil valide à l'unanimité la proposition de la commission.

15) Délibération modificative : Remboursement de la caution de Mme Salat.

Mme Salat ayant quitté le logement que lui louait la commune, le conseil municipal accepte à l'unanimité que lui soit restituée la somme de 422,89€ correspondant à la caution versée à son entrée dans les lieux.

16) Délibération : demande de financement présentée à l'agence de l'eau Adour Garonne pour le plan de gestion communal.

Dans la Charte Terre Saine, l'une des premières étapes est de réaliser un plan d'entretien des espaces publics.

Deux organismes ont été sollicités :

- La FREDON
- CYCLEUM CONSEIL

La FREDON a présenté un devis de 5800 €, supérieure de 400 € à CYCLEUM CONSEIL.

Malgré ce léger surcoût, la commission propose de retenir LA FREDON, car elle s'est révélée plus compétente lors des rencontres préalables.

Sachant que l'agence de l'eau Adour Garonne aide les collectivités de son territoire à hauteur de 50% pour la réalisation du plan d'entretien, le conseil municipal valide majoritairement la demande de subvention :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

17) Informations et questions diverses.

Lagune des six chemins.

La présence de ragondins nous oblige à les détruire.

Mme Daunas souligne que la société de Chasse dispose d'un piégeur sur la commune.

Afin de solliciter ses services, M.le Maire doit se mettre en relation avec la société de chasse.

Décoration de Noël : pose le 15 décembre, dépose le 08 janvier 2015.

Logement des six chemins : les locataires quittent le logement le 30 Novembre 2015.

Vœux du Maire : Ils auront lieu le vendredi 23 janvier 2015, salle des fêtes, à 19h. A cette occasion, Mme Noé se verra remettre le titre de « Maire honoraire de Chassors ».

Changement des canalisations d'eau, route de Spicheren (bourg de Chassors).

Ces travaux (tranchée d'une largeur de 3 mètres sur un tronçon de 350 mètres) seront réalisés courant 2015.

Plantations :

Entrée du Bourg de Luchac : Nathalie Rouillet informe le conseil municipal que les travaux sont quasiment terminés puisqu'il ne reste plus que 2 arbres à planter.

Au niveau de la statue de Luchac : Des dégâts occasionnés par un camion ont déjà été observés. Afin d'enrayer ce problème, des « pieux » vont être mis en place.

Bourg de Chassors : Les plantations sont terminées et des poteaux en bois protecteurs vont être placés très prochainement.

Mise en place d'un marché ambulant :

Le conseil municipal retient le mercredi matin.

La commission « marché ambulant » doit réfléchir sur le lieu. Pourquoi pas devant la mairie ?
(Présence d'un parking, d'un point d'eau et d'électricité).

Bornage du chemin des plaines hautes et basses de Villeuneuve :

Didier Andrieux informe le conseil municipal que le bornage est terminé.

Le Maire lève la séance à 22h40

Le secrétaire de séance

ERIC VERGER